



Largentière, le 27/05/2020

Procès pour le sauvetage de la forêt de Valbonne

la mobilisation citoyenne a gagné !

Le 20 mai 2020, le Tribunal de Nîmes a tranché dans le procès de la forêt de Valbonne. La Frapna Ardèche et l'association Terre d'Avenir ont obtenu gain de cause après avoir engagé un référé pour demander l'arrêt des coupes par l'ONF dans la forêt domaniale de Valbonne, dans le nord du Gard. Cette gestion commerciale agressive était en train de décimer un joyau de l'écologie forestière, datant de l'ère glaciaire (*articles sur notre site fne-aura.org*).

Cette victoire est le fruit d'une coopération inédite à travers laquelle citoyens, associations, scientifiques, élus et médias se sont mobilisés pour sauver cet écrin de nature. En peu de temps, la pétition lancée par l'association locale Terre d'Avenir et relayée par la Frapna Ardèche, des associations et collectifs de Languedoc-Roussillon et les médias a obtenu près de 18000 signatures, les courriers de scientifiques se sont multipliés pour rendre compte des spécificités exceptionnelles de cette forêt, les élus locaux se sont concertés et réunis autour d'un mot d'ordre : sauver Valbonne.

Se mobiliser et concentrer nos efforts a permis cette réussite sans précédent. Les attendus du Tribunal de Nîmes sont clairs et particulièrement détaillés : dix pages dans lesquelles ce dernier reprend un à un l'ensemble des arguments de la Frapna Ardèche. Les coupes sont suspendues.

Prochaine étape : la réécriture en commun d'un nouveau plan de gestion, axé, nous l'espérons, sur l'intérêt général et non le profit immédiat.

Nous remercions infiniment celles et ceux qui ont participé à cet élan. Nous nous réjouissons de voir que la parole des citoyens et des associations a son poids pour agir en faveur de la préservation de la nature.

L'équipe de la Frapna Ardèche

//Contact // Mélusine Navarro – 04 75 93 41 45 – ardeche@frapna-aura.org – Site : fne-aura.org